

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ETAT DE DROIT
(A P E D)

13 Avenue du 24 Janvier
Boîte Postale 7827
LOME - TOGO

Téléphone (228) 21-76-85
Téléfax (228) 21-68-84
Télex 5074

N / R

Lomé, le 20 Avril 1991

V / R

COLLOQUE INTERNATIONAL

"COMMENT GERER LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE"

LOME - HOTEL DU 2 FEVRIER

18, 19 et 20 Avril 1991

DECLARATION DE LOME

SUR LA DEMOCRATIE PLURALISTE EN AFRIQUE

1. En Octobre 1988, le peuple d'Alger s'insurgeait au prix de sacrifices contre le monolithisme politique et s'engageait dans la Démocratie pluraliste.

Ces évènements d'Alger, devaient faire réfléchir les régimes politiques Africains encore rivés au système de parti unique et épargner aux peuples Africains les vies humaines inutilement sacrifiées.

2. Les participants au Colloque International organisé par l'Association pour la Promotion de l'Etat de Droit (APED) à LOME les 18, 19 et 20 Avril 1991 sur le thème "Comment gérer la Démocratie en Afrique" saluent la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la Liberté et la Démocratie en Afrique.

Le colloque s'incline particulièrement devant les martyrs de Bè (Lomé-Togo).

3. Le colloque saisit l'occasion : pour souligner l'irrésistibilité et l'irréversibilité du vent de la Démocratie qui souffle sur l'Afrique et l'impossibilité de ralentir ou d'arrêter ce courant de l'histoire.

4. Le colloque tout en notant que la participation consciente et efficace du citoyen au développement et au progrès d'un pays passe nécessairement par le respect des Libertés et des Droits de l'Homme, l'établissement de la Démocratie pluraliste et d'un Etat de Droit, appelle l'attention sur les conditions auxquelles la Démocratie peut se consolider.

La consolidation et la bonne gestion de la Démocratie exige :
- le rétablissement intégral de toutes les libertés : liberté d'Association, de Presse etc ...

- le multipartisme intégral.
- l'alternance politique à travers des élections libres, transparentes et exemptes de toute fraude.
- le fonctionnement normal des Institutions publiques notamment l'Administration générale et la Justice : l'un des critères d'évaluation de la Démocratie et de l'Etat de Droit réside dans la possibilité offerte au citoyen d'agir en justice contre l'Administration soit au contentieux administratif soit au pénal au titre d'abus d'autorité.
- le retour de l'Armée à sa mission classique de Défense de l'intégrité du territoire national, sa reconversion à la Démocratie et donc sa soumission au pouvoir politique civil régulièrement établi.
- l'engagement des partis politiques et organisations non gouvernementales dans la formation du citoyen à la vie démocratique dans une vision nationale excluant tout ethnocentrisme et tout tribalisme et ce en vue d'atteindre pleinement la mentalité institutionnelle et la culture démocratique.
- la constitution par le développement sain d'une vie associative et le travail pédagogique des masses-média et des partis politiques, d'une opinion publique nationale susceptible d'influer sur la politique des gouvernements.

5. Le colloque de Lomé souligne la nécessité d'une solidarité inter-africaine et internationale en faveur de la Démocratie et de l'établissement d'un Etat de Droit en Afrique.

Décide à cette fin de créer à LOME un Observatoire Panafricain de la Démocratie, banque de données, carrefour d'idées et d'interventions sur la pratique démocratique africaine.

Demande la révision de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples pour son adaptation aux exigences de l'heure et la création d'une Cour Africaine des Droits de l'Homme.

Remercie et félicite toutes les structures et forces qui de l'extérieur de l'Afrique n'ont cessé d'apporter leur appui à l'établissement de la Démocratie en Afrique.

FAIT A LOME, LE 20 AVRIL 1991

LE COLLOQUE